
Adresse de la municipalité de Sainte-Colombe, qui félicite la Convention et demande que la mission du représentant Siblot soit prorogée, lors de la séance du 27 prairial an II (15 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité de Sainte-Colombe, qui félicite la Convention et demande que la mission du représentant Siblot soit prorogée, lors de la séance du 27 prairial an II (15 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 631-632;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14768_t1_0631_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

prier comme nous l'avons fait déjà de rester à votre poste, et de continuer vos glorieux travaux. De notre côté citoyens représentans, nous vous seconderons en tous ce qui dépendra de nous. L'exécution des loix, l'amour de la patrie et la surveillance des malveillans sont pour nous l'ordre de tous les jours et de tous les instans; Nous nous sommes purés plusieurs fois depuis peu de tems, et quoi que cette opération réitérée nous ait beaucoup occupés, elle ne nous a pas fait perdre de vue nos autres obligations, nous avons fourni de la charpie pour nos frères blessés, des draps pour les hopitaux et des chemises pour les armées; nous détruisont le fanatisme, et nous substituont a ses prestiges le culte de la raison; il n'y a plus dans notre contrée, ni églises, ni prêtres, ni cloches et l'argenterie va faire route vers la fonte nationale; nous travaillons à la fabrication du salpêtre; deux de nos membres ont été à la source recevoir les instructions nécessaires et un autre que nous avons monté et équipé partit il y a deux ou trois mois pour combattre les soldats de l'inquisition, Voilà citoyens Représentans ou en est la société Republicaine et montagnarde de Villeneuve ».

DAUBIGNAU (*presid.*), HABANAS (*secret.*), DUCASSÉ aîné, (*secret.*).

30

La société populaire de Satillieu, département de l'Ardèche, remercie la Convention nationale de l'énergie qu'elle ne cesse de déployer, et l'invite à rester à ce poste honorable.

Mention honorable, insertion au bulletin (1)

[*Satillieu, 15 flor. II*] (2).

« Citoyens Représentants du peuple,

Nous avons été saisis d'horreur en aprenant que des hommes a qui le peuple avoit prodigué sa confiance et qui avoit paru le meriter, vouloient le replonger dans l'esclavage, en aneantissant tous les garants de sa liberté: la representation Nationale, les vertus Republicaines et jusques au sentiment d'un Etre Supreme qui a fait les hommes egaux et libres.

Par votre surveillance et votre energie, cette conspiration la plus dangereuse de toutes celles qui ont été formées, à été decouverte, déjà les conjurés ont subi la peine que meritoient leurs crimes, et vous avés sauvé la patrie en vous sauvant: nous vous en felicitons, nous vous en remercions: perissent les complices cachés des conspirateurs; perissent les scelerats qui oseroient former dans leur cœur le dessein de porter leurs mains sacrileges sur l'arche de l'alliance des français: qu'un feu vengeur sorte du sein de la Sainte Montagne et les consume en meme tems que les tonneres qui partiront de sa cime ecrazeront les satellites des tyrans.

Citoyens Représentants du peuple veillés sans cesse. Il y à peut être autour de vous d'autres Catilinas. Le sort de la Republique est entre

vos mains, vous l'avés etablie sur les bases les plus solides en metant la justice et la probité à l'ordre du jour: Investis de la confiance du peuple et soutenus de sa force toute puissante, nous en sommes surs, vous la feres triompher de tous les ennemis; nous vous invitons a rester à votre poste jusqu'à ce que son triomphe soit complet.

Pour nous, nous avons voué une haine eternelle aux tyrans, aux aristocrates, aux anarchistes, aux egoistes, aux fanatiques, aux corrupteurs de la morale publique, nous avons juré de vivre libres ou de mourir, notre serment ne sera pas vain. S. et F. Dévouement et reconnaissance ».

ROMAIN (*presid.*), SOULIER (*secret.*), [et 1 signature illisible].

31

La société populaire de Picauville, département de la Manche, félicite la Convention nationale sur ses travaux, et l'engage à les continuer tant que la République aura des ennemis à combattre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Picauville, 20 flor. II*] (2).

« Une société orphéline parce qu'elle est née trop tard veut pourtant ainsy comme les autres, vous faire part de ses reflections à votre egard.

Voici ce que nous disons dans nos entretiens fraternels: Nos représentants depuis le commencement de leur session, ont été entourés de pieges et de complots, leur ardent amour pour la patrie leur a fait éviter les uns et dejouer les autres. Dés traitres dont le faux patriotisme nous en avoit imposé, s'étoient glissés parmi eux. Ils en ont fait justice. Ils ont institué, ce comité de Salut publique si digne de son nom, Oh! certainement, ils veulent sauver la patrie, et ils la sauveront. Ils ne remettront pas le timon du Vaisseau au Milieu de la tempête, car ils savent trop bien que sur une mer herrissez d'eeuils il ne faut pas un pilote étranger; ils resteront donc a leur poste jusqu'à ce que le Vaisseau soit entré dans le port.

Représentants, ses reflections sont nos vœux ».

DESPREZ, MALASSIS, REQUIER, DUFOUR, J. LEROUX, DAVID, L. LEPEIN, CHARPENTIER, J. LEPETIT, J. ALEXANDRE J. HEBERT, NAVARRE, TULIPPE, TOUSARE, MARETTE (*presid.*), LARGEMAIN, BAUDOÛIN [et 11 signatures illisibles].

32

La municipalité de Sainte-Colombe, département de l'Eure, en même temps qu'elle félicite la Convention nationale sur ses travaux et ses derniers décrets, elle s'applaudit des efforts heureux qu'a faits le représentant du peuple Siblot dans leur département pour y extirper

(1) P.V., XXXIX, 305. B⁴ⁿ, 29 prair.

(2) C 306, pl. 1165, p. 4.

(1) P.V., XXXIX, 305. B⁴ⁿ, 29 prair.

(2) C 306, pl. 1165, p. 2.

le fanatisme; elle demande que la mission de ce représentant du peuple soit prolongé.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

33

La société populaire de Tulles invite la Convention nationale à continuer ses travaux; elle demande le prompt jugement de tous les détenus, afin de purger le sol de la liberté de ces repaires du crime et de l'immoralité.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (2).

34

Les élèves, de l'un et l'autre sexe, dans les écoles du citoyen Germain Lenormand et de son épouse, instituteurs de la jeunesse à Rouen, témoignent leur reconnaissance à la Convention nationale sur sa sollicitude pour l'instruction publique, et sur son décret qui proclame l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme; ils prient la Convention de leur accorder la jouissance du local de la ci-devant église de Saint-Vincent, qui est attenante à leurs écoles, pour pouvoir s'y réunir sous les yeux de leurs parents, les jours de congé et les décadis.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités des domaines nationaux et d'instruction publique (3).

35

La société populaire de Vallée-Libre, département de la Lozère; les administrateurs du département du Morbihan; les commissaires de la section de la Loi, commune de Besançon (4); les administrateurs du district d'Auray, département du Morbihan; le conseil d'administration du bataillon de la garde nationale de Vesoul (5); les membres du directoire du district de Lamballe (6); la société populaire de Pontivy (7), félicitent la Convention nationale sur le décret du 18 floréal qui a proclamé l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme; annoncent qu'ils ont été pénétrés d'indignation à la nouvelle des dangers qui avoient menacé plusieurs membres de la représentation nationale.

Mention honorable des adresses, et insertion au bulletin (8).

- (1) P.V., XXXIX, 305.
- (2) P.V., XXXIX, 306.
- (3) P.V., XXXIX, 306.
- (4) Doubs.
- (5) Haute-Saône.
- (6) Côtes-du-Nord.
- (7) Morbihan.
- (8) P.V., XXXIX, 306.

a

[La Sté popul. de Vallée-Libre à la Conv., s.d.] (1).

« Citoyens Représentants,

Le jour où vous avez fait le plus pour la vertu est celui où vous avez fait le plus pour la République: la société populaire de Vallée libre croit donc que vous avez prononcé l'affermissement de la République le jour où vous avez mis les vertus à l'ordre du jour. Celui surtout où vous avez consacré l'existence d'un être source de toute [illisible] et de toute justice, l'existence et le culte de l'Être Suprême, ce jour (a) paru mériter de sa part un hommage particulier de satisfaction et de reconnaissance. La société a applaudi avec transport à la chute et à la proscription d'un système odieux autant qu'insensé qui ôtoit tout espoir au juste, toute consolation au malheureux, toute moralité aux actions des hommes: la loi qui met l'athéisme au rang des conspirations vous assure des droits éternels à la reconnaissance et à l'admiration des patriotes de tous les pays. Oui, sans doute celui la conspire contre le genre humain qui blasphème contre le pere commun de tous les hommes, celui la ne veut point reconnoître la fraternité, qui ne veut point reconnoître le pere commun de tous les hommes. Qu'ils périssent donc tous ces apôtres d'une doctrine criminelle qui n'étoit propre qu'à porter l'indignation et le desespoir dans l'âme des français; qu'ils périssent tous ces vils instruments des factions de l'étranger qui cherchoient à égarer le peuple pour avoir le droit de le calomnier! ... et vous, dignes représentants du peuple français, vous à qui il étoit réservé de demasquer et d'abattre toutes les conspirations, continuez les glorieux efforts qui après quatre années de secousses et d'orages nous font voir l'aurore du bonheur de la France. C'est bien mériter de l'Être Suprême que de contribuer au bonheur de ses enfants: et vous aurez tout fait pour notre bonheur lorsque vous aurez consolidé la liberté et l'égalité sur les ruines du fanatisme et de l'aristocratie. Restez donc à votre poste, pilotes actifs et laborieux qui avez juré de conduire le vaisseau de la patrie au port de la prospérité: et n'en abandonnez le gouvernail que lorsque après avoir passé la saison des tempêtes et des ecueils, vous l'aurez emmené dans le calme de la paix et de la félicité ».

SUBSIDERROUX (secrét.) [et 2 signatures illisibles].

b

[Les Adm. du Morbihan à la Conv.; 12 prair. II] (2).

« Citoyens représentants,

Nous ne trouvons point d'expressions qui puissent peindre la profonde impression d'horreur que nous avons ressentie en apprenant les dangers que viennent de courir les représentants du peuple Robespierre et Collot d'Herbois; il n'est pas un français qui n'ait frémi à la nou-

- (1) C 306, pl. 1165, p. 3; Bⁱⁿ, 29 prair.
- (2) C 305, pl. 1151, p. 3.